



**Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 6 mai 2010**

Compte-rendu

- 826 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 6 mai 2010 à EUROSITES GEORGE V, 28 Avenue George V 75008 Paris, détenant 77 549 976 actions, représentant 84,53 % des droits de vote en assemblée générale.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 1 € ont été approuvés. Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,44 € par action le 9 octobre 2009, le solde du dividende, d'un montant de 0,56 € par action, sera mis en paiement le 14 mai 2010.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat d'administrateur de la société Generali Vie pour trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Elle a également nommé pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les cabinets Ernst & Young et Autres et KPMG SA en qualité de Commissaires aux comptes titulaires et la Société Auditex et Monsieur Malcolm McLarty en qualité de Commissaires aux comptes suppléants respectivement des cabinets Ernst & Young et Autres et KPMG SA.

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société.

L'Assemblée Générale a par ailleurs décidé de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de la loi permettant le vote à distance des actionnaires par des moyens électroniques de télécommunication.

L'Assemblée Générale a, en outre, délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet de :

- . décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société, par offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- . augmenter le capital et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Résultat des votes

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution	Objet	Pour	Contre	Abstention
n° 1	Approbation des comptes annuels	99,98%	0,02%	0,00%
n° 2	Approbation des comptes consolidés	99,98%	0,02%	0,00%
n° 3	Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende	98,60%	1,40%	0,00%
n° 4	Conventions réglementées	99,64%	0,36%	0,00%
n° 5	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Generali Vie	98,38%	1,62%	0,00%
n° 6	Nomination du Cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire	99,42%	0,58%	0,00%
n° 7	Nomination du Cabinet KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire	99,98%	0,02%	0,00%
n° 8	Nomination de la société AUDITEX en qualité de Commissaire aux comptes suppléant	98,88%	1,12%	0,00%
n° 9	Nomination de Monsieur Malcolm McLarty en qualité de Commissaire aux comptes suppléant	98,87%	1,13%	0,00%
n° 10	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	87,25%	12,75%	NS*

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution	Objet	Pour	Contre	Abstention
n° 11	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi permettant la participation des actionnaires aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication	99,99%	NS*	0,00%
n° 12	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	94,84%	4,96%	0,2%
n° 13	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés	99,95%	0,05%	0,00%
n° 14	Pouvoirs pour les formalités	99,99%	NS*	0,00%

* NS : non significatif
